

SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS

L'accueil d'un volontaire en service civique approuvé

La séance du conseil municipal s'est tenue vendredi 25 septembre. Un nouvel élu a été installé au sein du conseil municipal à la suite de la démission d'un conseiller municipal.

Personnel. Concernant les deux postes d'Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), il est proposé aux élus de délibérer sur une réduction de leur temps de travail de 10 % afin de réorganiser le service. Voté à l'unanimité moins une abstention.

Service civique. Le maire a expliqué que la commune souhaitait accueillir un volontaire en service civique du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027, en tant que conseiller numérique et chargé de communication. Voté à l'unanimité.

Commissions. À la suite de la démission du conseiller municipal, il a été nécessaire de nommer le nouvel élu au sein des commissions finances, appel d'offres et action sociale. Voté à l'unanimité moins deux abstentions.

Règlement intérieur. À la suite des remarques d'un conseiller municipal, le règlement intérieur du conseil municipal a été transmis au service juridique de l'association des maires d'Indre-et-Loire afin d'être vérifié et d'obtenir des conseils quant aux modifications envisageables sur ce dossier. Une nouvelle rédaction du règlement intérieur, basée sur la transposition du modèle de l'association des maires de France, a été proposée au conseil municipal. Voté à l'unanimité moins une abstention.

Finances. Il a été précisé que la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est remplacée par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Cette nouvelle taxe permet aux collectivités de fixer librement, par délibération, le taux applicable aux logements vacants depuis plus de deux ans à compter de 2027. Voté à l'unanimité.

Urbanisme. L'enquête publique suite à la validation de l'arrêt du projet du plan local d'urbanisme intercommunal de Gâtine Racan avait commencé le 16 septembre et se terminera le 16 octobre.

SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples). Le SIVOM de l'Escotais a sollicité la commune afin de pouvoir bénéficier du concours d'un agent communal deux demi-journées par semaine (deux fois 4 heures). Il a été proposé de répondre favorablement à cette demande en mettant à disposition un agent titulaire à compter du 1^{er} novembre 2026. Voté à l'unanimité.

Informations diverses. Pour la cérémonie du 11 novembre, les enfants de l'école réaliseront une capsule temporelle. Le repas des aînés aura lieu le 25 octobre. Le marché de Noël se déroulera le 18 décembre.